

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 15 octobre 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Détermination du prix de référence du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité au titre de l'année 2026 2
- Simplification des formalités d'importation du brocoli, du chou-fleur et de la pomme de terre 2
- Arrêté constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de septembre 2025 2
- Arrêté constatant l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) du mois de septembre 2025 3
- Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie 4
- Subventions en faveur de lycées, de MTI et CAPF 4
- Labellisation du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) en tant qu'Hôpital ambassadeur du don d'organes 5
- Création de « Te Hono Tini », réseau de santé en périnatalité de Polynésie française 6
- Subventions aux fédérations et associations sportives, de prévention contre la délinquance et d'artisanat 7
- Création de la mention « triathlon et disciplines enchainées » du brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif 8

Détermination du prix de référence du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité au titre de l'année 2026

Conformément aux dispositions de la loi du pays du 28 janvier 2021 relative à l'institution d'un dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité, les modalités de calcul et de révision du prix de référence sont déterminées par une délibération de l'assemblée de la Polynésie française.

Ainsi, l'article 8 de la délibération du 24 juin 2021 modifiée prévoit que ce prix de référence est révisé annuellement avec effet au 1^{er} janvier, afin de tenir compte de l'évolution du coût du gazole.

Du fait du maintien des prix des hydrocarbures destinés à la production d'électricité à un niveau inchangé, le prix de référence au titre de l'année 2026 est identique à celui de l'année 2025, soit 35,25290351 F CFP/kWh.

Simplification des formalités d'importation du brocoli, du chou-fleur et de la pomme de terre

Dans un souci de simplification des formalités d'importations du brocoli, du chou-fleur et de la pomme de terre fraîche ou réfrigérée et de lutte contre la cherté de la vie, ces produits sont désormais dispensés de licences d'importation.

Arrêté constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de septembre 2025

Résumé

En septembre 2025, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,2 % et s'établit à 112,35. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des prix des produits alimentaires (+ 0,5 %). Entre septembre 2024 et septembre 2025, l'indice général augmente de 1,0 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 1,4 %.

L'indice ouvrier augmente de 0,2 % en septembre 2025 et de 1,5 % sur douze mois glissants.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 110,87 ce mois-ci. Entre septembre 2024 et septembre 2025, l'ILP est en hausse de 0,6 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 113,75. Entre septembre 2024 et septembre 2025, l'ILC est également en hausse de 0,6 % (source ISPF).

Evolutions détaillées

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de septembre s'explique par la hausse des prix des produits alimentaires (+ 0,5 %) dont notamment les tarifs des produits de la mer (+ 3,8 % par rapport au mois précédent, - 12,6 % par rapport à septembre 2024) et des viandes (+ 1,1 % par rapport au mois précédent, + 2,7 % par rapport à septembre 2024).

A l'inverse, les prix des services de transport (- 1,6 %), des autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément (- 0,7 %) et des boissons alcoolisées (- 0,4 %) sont à la baisse.

Comparaison de l'indice des prix à la consommation de Polynésie française avec celui de la France

Variation de l'indice des prix à la consommation	Juillet		Août		Septembre	
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	France (indice provisoire)	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	1,0	1,4	0,9	1,2	1,2	1,0

Référence : <https://www.ispf.pf/publication> : Indice des prix à la consommation - Note mensuelle - septembre 2025

Arrêté constatant l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) du mois de septembre 2025

En septembre 2025, l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) diminue de 0,1 % et s'établit à 134,33. Ce résultat s'explique par la baisse des prix des matériaux de construction (- 0,2 %) dont les tarifs des matériaux chimiques (- 0,1 %), des matériaux électriques (- 0,4 %), des matériaux minéraux (- 0,9 %) et des matériaux végétaux (- 1,3 %), ainsi que par la baisse des prix des services (- 0,1 %) dont les coûts du transport (- 0,3 %). Sur douze mois, l'index général du BTP augmente de 0,9 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Oeuvre est stable tandis que celui du Second Oeuvre baisse de 0,2 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment augmente de 0,6 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil et celui des Travaux Spécialisés baisse de 0,1 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics augmente de 1,3 % (source ISPF).

Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie

Dans le cadre de sa politique de soutien aux petites entreprises du Pays, le Conseil des ministres a approuvé **8 nouvelles demandes d'aide économique**.

Ces aides s'inscrivent dans les dispositifs **d'Aide à l'Équipement des Petites Entreprises (AEPE)** et **d'Aide à la création et à la revitalisation des Petits Commerces et Restaurants (APCR)**, favorisant la modernisation et la compétitivité des entreprises du Fenua.

En effet, ce soutien économique permettra aux bénéficiaires d'acquérir des équipements professionnels modernes et d'aménager leurs locaux, afin d'améliorer leur productivité, leur attractivité et leur compétitivité sur le marché local.

Au global, les aides octroyées cofinanceront à hauteur de **7 293 000 F CFP** des dépenses stratégiques pour ces petites entreprises, pour un investissement global hors TVA s'élevant à **21 404 165 F CFP**.

Relevant principalement des secteurs du commerce et des services, ces **8 entreprises emploient 43 salariés en CDI et prévoient d'embaucher 11 nouveaux salariés**.

Ainsi, le Pays confirme son engagement à encourager l'essor des petites entreprises, moteur essentiel de l'économie de la Polynésie.

Subventions en faveur de lycées, de MTI et CAPF

Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée Tuianu Le Gayic pour financer les travaux de remplacement d'un biodisque	1 373 689
Attribution d'une subvention en investissement en faveur du lycée Tuianu-Legayic pour financer l'achat d'une marmite cylindrique à gaz pour la cuisine	1 014 481
Attribution d'une subvention d'investissement en faveur du lycée polyvalent de Taravao pour financer l'achat d'équipements pour la section baccalauréat professionnel maintenance des véhicules - Pont de 4 colonnes avec géométrie	3 873 907
Attribution d'une subvention d'investissement en faveur du CAPF pour des travaux d'aménagement, au titre de l'année 2025	5 500 000

Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de MTI pour financer la poursuite du programme muséographique du musée 2025	7 000 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du MTI pour financer la gestion et l'enrichissement des collections du musée 2025	10 000 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du MTI pour financer l'organisation d'expositions et d'évènements culturels 2025	9 000 000
TOTAL	37 762 077

Labellisation du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) en tant qu'Hôpital ambassadeur du don d'organes

Le Conseil des ministres a été informé par le ministre de la Santé de la labellisation du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) en tant qu'Hôpital ambassadeur du don d'organes.

À l'occasion de la Journée mondiale du don d'organes, le Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF), en partenariat avec l'Association Un Don De Vie, a été reconnu en tant « qu'Hôpital ambassadeur du don d'organes ».

L'inauguration officielle de cette labellisation aura lieu le vendredi 17 octobre 2025 à 9 heures dans la nef du CHPF. Cet événement marquera l'engagement de l'établissement à promouvoir le don d'organes, une priorité de santé publique en Polynésie française depuis plus de dix ans.

Cette démarche répond à l'urgence de sensibiliser la population à l'importance du don d'organes, face aux nombreux patients atteints d'insuffisance rénale terminale qui sont en attente d'une greffe. En effet, cette greffe représente la seule alternative durable à l'épuration extra-rénale, alors que les délais d'attente sont plus longs qu'en métropole, occasionnant des conséquences graves pour les patients et des coûts élevés pour la caisse de prévoyance sociale (CPS) et la société.

En rejoignant le réseau des hôpitaux ambassadeurs, le CHPF, en collaboration avec l'Association Un Don De Vie et l'Association Greffe + (basée en France), s'engage à :

- Promouvoir la culture du don d'organes auprès des professionnels de santé, des patients et du grand public ;
- Valoriser le travail des équipes médicales et paramédicales impliquées dans le don et la transplantation ;
- Soutenir la solidarité et la générosité, actes essentiels pour sauver des vies.

Par cette labellisation, l'établissement renforce son rôle dans la coordination des prélèvements d'organes et l'accompagnement des familles, affirmant ainsi son engagement pour un acte de générosité qui sauve des vies chaque jour.

Pour plus d'information :

- Contacter le centre de prélèvement d'organes du CHPF :
ide.coordination.preorg@cht.pf

Création de « Te Hono Tini », réseau de santé en périnatalité de Polynésie française

Le conseil des ministres a été informé par le ministre de la santé de la création du réseau de santé en périnatalité de Polynésie française, baptisé « **Te Hono Tini** », qui signifie « le lien fort, inaltérable et décuplé ».

Ce réseau s'inscrit dans une démarche associative, permettant une mise en œuvre rapide et une collaboration active entre les professionnels de la périnatalité, les patients et les institutions.

Ce projet, attendu depuis 25 ans par les professionnels des secteurs concernés, marque une avancée majeure pour la Polynésie française.

Avec le soutien du ministère de la santé, un poste temporaire de sage-femme a été créé au sein de l'Agence de régulation sanitaire et sociale (ARASS), pour assurer la mise en place et le développement de ce réseau.

Le recrutement en août 2024 d'une sage-femme coordinatrice au sein de l'ARASS a permis d'établir une étroite collaboration entre les institutions et le secteur privé, et d'accueillir la naissance du réseau de périnatalité, sous forme associative, 9 mois plus tard, le 15 mai 2025.

Le réseau « Te Hono Tini » a pour mission de coordonner, d'évaluer les besoins et d'offrir son expertise dans le champ de la périnatalité, mais également en s'engageant à offrir un accompagnement complet auprès des mères et de leurs familles, tant avant qu'après la naissance. Ce réseau visera également à soutenir la santé mentale des femmes, notamment celles en situation de vulnérabilité psycho-socio-économique, et à établir un parcours de prise en charge des enfants vulnérables jusqu'à l'âge de 7 ans.

Le réseau engage des travaux pour la mise en place de centres d'accueil spécifiques pour les femmes enceintes des îles et leurs familles.

Il vise également à réduire les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins de périnatalité, en particulier dans nos archipels, en participant au développement de la télésanté.

Les objectifs de ce réseau sont ambitieux et multiples, visant l'amélioration de la coordination entre les professionnels de santé, la réduction des inégalités d'accès aux soins, et le soutien aux familles, notamment celles des îles éloignées.

La création du réseau « Te Hono Tini » représente une étape cruciale pour la santé périnatale en Polynésie française. Elle vise à renforcer l'engagement des professionnels et des institutions envers les familles et à garantir un avenir meilleur pour nos enfants.

Tous les professionnels du champ médical, paramédical, psycho-social-éducatif sont invités à rejoindre le réseau « Te Hono Tini ».

Pour plus d'information :

- Pour contacter l'association : reseau.tehonotini@gmail.com
- Pour contacter la sage-femme coordinatrice de l'Arass : laure.tome@administration.gov.pf

Subventions aux fédérations et associations sportives, de prévention contre la délinquance et d'artisanat

Dans le cadre de la campagne de subvention pour l'année 2025, destinée à soutenir les associations sportives, de prévention contre la délinquance et d'artisanat, les commissions d'attribution ont été réunies afin d'examiner et de statuer sur l'ensemble des demandes reçues.

Ainsi, sur proposition de Kainuu TEMAURI, ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la délinquance, *en charge de l'Artisanat*, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions pour un montant total de **125 000 000 F CFP**, réparti comme suit :

- En **investissement**, au titre du sport pour un montant total de **21 500 000 F CFP** réparti comme suit :

Fédération Polynésienne de Tir	Aménagement d'une parcelle du domaine territorial de Faaroa à Raiatea pour accueillir les épreuves de tir sportif des Jeux du Pacifiques 2027	15 000 000
Association sportive les Jeunes Tahitiens JT	Mise aux normes des luminaires du stade	2 800 000
Comité des Sports de Tubuai	Acquisition de huit pirogues V1, d'un scooter et d'un système de sonorisation	2 200 000
Association Team Herani	Acquisition d'un bateau suiveur	1 500 000

- En **fonctionnement**, pour un montant total de **103 500 000 F CFP** réparti comme suit :

Au titre de l'artisanat - Projets spécifiques		750 000
Tehauarii couture	Prise en charge partielle des frais de transport aérien et terrestre ainsi que d'hébergement liés à sa participation à la 8 ^e édition du Marché de la Mode et de la Musique à Paris (14 au 21 juin 2025) et à la 4 ^e édition de la Foire du Pacifique en Nouvelle-Calédonie (4 au 6 octobre 2025).	350 000
Fenua by Freddy	Prise en charge partielle des matières premières, des frais de transport et de communication pour la création d'une collection de vêtements artisanaux dans le cadre de la soirée du gala de Miss Tahiti 2025.	400 000

Au titre du sport - Projets spécifiques		50 000 000
SAS WSL Tahiti	Financement de la compétition internationale professionnelle 2025 de surf intitulée "LEXUS TAHITI PRO"	50 000 000

Subvention en faveur de la Fédération Citoyenne Polynésienne de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie (FCPLDT)

Il a également été acté l'attribution d'une subvention en fonctionnement pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2025 en faveur de :

Activités générales	52 750 000
Fédération Citoyenne Polynésienne de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie (FCPLDT)	52 750 000

Création de la mention « triathlon et disciplines enchainées » du brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif

Une nouvelle mention du brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif a été créée pour l'encadrement du triathlon, à la demande de la Fédération tahitienne de triathlon, qui détient la délégation de service public pour cette discipline.

La création de cette nouvelle mention du B.P.P.E.S. s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris par cette fédération pour accompagner la montée en compétences des encadrants. En effet, cette fédération déploie chaque année un cursus de formation fédérale destiné à former les initiateurs, les éducateurs et les entraîneurs bénévoles qui interviennent dans les clubs.

Il s'agit de la 16^{ème} mention de ce diplôme, après le basket-ball et le va'a en 2016, le karaté, le judo-jujitsu, le tennis, le volley-ball en 2017, le golf et la lutte en 2019, la voile en 2021, l'aviron indoor et le jiu-jitsu brésilien en 2022, les activités subaquatiques et les arts



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

martiaux mixtes en 2023, la pirogue à voile traditionnelle en 2024, et, enfin l'athlétisme en 2025.

Cette qualification permettra d'ouvrir des perspectives professionnelles aux éducateurs sportifs qui pourront envisager une pratique d'encadrement rémunérée, lors de séance de découverte, d'initiation, d'apprentissage ou d'entraînement, auprès de tout public. La fédération est notamment régulièrement sollicitée pour la mise en œuvre de cycle d'initiation dans les écoles primaires et peine à répondre aux demandes compte tenu du manque d'encadrant.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
